

## NOTICE EXPLICATIVE DE L'APPLICATION LILMAC

- **ACCES – IDENTIFICATION**

Les demandes de mutations seront enregistrées sur LILMAC par internet à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-guadeloupe.fr/lilmac>

Pour entrer dans l'application, s'identifier en tapant son numéro d'identification Education nationale (NUMEN).

Pour des raisons de confidentialité, lors de la première connexion, il faut **donner un mot de passe** de votre choix. **ATTENTION : il vous sera demandé à chaque connexion. Ne le perdez pas.**

- **SAISIE DES ELEMENTS DE BAREME**

Le nombre total de vœux ne peut être supérieur à 5.

Certains éléments du barème sont à saisir :

- Type de vœu ;
- Code de l'établissement ;
- Type établissement ;
- Affectation dans une dépendance ou COM (*2 points sont attribués par année passée dans une dépendance ou COM jusqu'à concurrence de 10 points*)

L'enseignant devra suivre précisément le descriptif proposé par l'application.

Il a la possibilité de cliquer sur le bouton « modifier » pour rectifier les informations affichées à l'écran si elles ne sont pas valides.

Les autres éléments du barème sont intégrés automatiquement dans l'application.

- **SAISIE DE L'ADRESSE POUR L'ENVOI DE L'ACCUSE DE RECEPTION**

Si l'enseignant n'est pas en poste dans un établissement (en CLD par exemple), il doit indiquer l'adresse où il désire recevoir l'accusé de réception.

**JUSQU'A LA FERMETURE** de l'application LILMAC fixée **au Jeudi 11 avril 2019 à 7 heures** (heure locale), l'enseignant peut :

- modifier ou consulter les vœux ;
- modifier les adresses saisies ;
- annuler sa demande.